

NAO 2013 : réunion supplémentaire du 8 avril 2013

A la demande des organisations syndicales, une réunion supplémentaire relative aux NAO s'est tenue le 08 avril 2013.

La direction a fait une ultime avancée en portant l'évolution de la prime vacances de 5 à 10 points, ce qui représente une prime de 2082 € hors ancienneté.

L'accord NAO proposé à la signature des organisations syndicales comporte donc :

- Une évolution de la valeur du point de +1,6% avec le calendrier suivant : +0,5% en avril, +0,5 en août, + 0,6% en octobre,
- Une prime de vacances calculée sur le coefficient 230 au lieu de 220 aujourd'hui,
- Une clause de rattrapage: si l'évolution de l'indice des prix dépasse l'augmentation de la valeur du point, celle-ci serait à nouveau augmentée à hauteur de l'inflation,
- **Les mesures déjà indiquées relatives à la prime d'équipe matinale, à la proratisation des primes treizième mois et vacances en cas de départ en cours d'année, et au versement dès 59 ans d'un acompte sur le coup de chapeau de fin de carrière.**

A défaut de signature, les mesures suivantes seront unilatéralement appliquées :

- Une évolution de la valeur du point de +1,5% avec le calendrier suivant : +0,4% en avril, +0,5 en août, + 0,6% en novembre.
- Une clause de rattrapage: si l'évolution de l'indice des prix dépasse l'augmentation de la valeur du point, celle-ci serait à nouveau augmentée à hauteur de l'inflation.
- Les mesures relatives à la prime d'équipe matinale et à la proratisation des primes treizième mois et vacances en cas de départ en cours d'année.

Par ailleurs, hors accord NAO, une prime d'un montant de 150 € à l'ensemble du personnel est prévue pour le démarrage réussi de la ligne Garonne, et l'indemnisation des Cox est intégrée à l'accord en cours de discussion sur les conditions de travail des conducteurs.